



CONSEIL POUR L'OBSERVATION DES REGLES D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE DANS LES MEDIAS

Dakar, le 21 mars 2023

Communiqué de presse

Le Conseil pour l'Observation des Règles d'Ethique et de Déontologie dans les médias (CORED) rappelle l'interdiction formelle de filmer ou de prendre en photo l'intérieur des salles d'audience.

Le 16 mars 2023, le site d'informations **senenews.com** a publié une photo de la salle d'audience No 3 du Palais de justice, qui a abrité le procès Ousmane Sonko/Mame Mbaye Niang.

Alerté, le CORED a saisi l'administrateur du site qui a immédiatement retiré la photo en question et présenté ses excuses. Il s'est rendu compte que c'est un photographe qui l'a postée à son insu et en totale ignorance des textes de lois.

En effet, il est formellement interdit de filmer ou prendre en photo l'intérieur des salles d'audience.

En attendant une évolution de la législation sur la question, le CORED rappelle aux administrateurs de sites et directeurs des rédactions, leurs responsabilités quant aux publications sur leurs supports conformément aux **articles 43, 74 et 179 du Code de la presse**.

Le CORED compte organiser prochainement une formation sur le bon usage de la photo et de la vidéo à l'intention des techniciens et photoreporters pour mieux les outiller en la matière.

Le Président

Mamadou THIOR

